

SORTIE COLLECTIVE D'ÉLÈVES



A remettre complété, au Secrétariat des Proviseurs Adjoints 15 jours au moins avant le départ.

Date de dépôt de la demande :

Date de la sortie :

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Responsable de la sortie :

M..... Discipline

Signature

Classe(s) concernée(s) :

Nombre d'élèves : dont DP dont mineurs



Dispositions matérielles :

<u>Destination :</u> Heure de départ : Heure d'arrivée : <u>Moyen de transport utilisé :</u> <input type="checkbox"/> À pied <input type="checkbox"/> En bus	<u>Répartition des frais :</u> - crédit établissement : - Maison des Lycéens : - Participation des élèves : Montant total :
--	---

**Lycée
Professionnel
Léon de
Lépervanche**

**BP 1015
31, Avenue
Raymond Mondon
97828 Le Port**

Tél. 02 62 42 75 75

Fax 02 62 43 26 97

Mél.
ce.9740552g@ac-
reunion.fr

Equipe accompagnatrice :

Noms	Disciplines	Signatures	Incidences pédagogiques

Préparation de la sortie :

(Descriptif à faire figurer dans le cahier de textes de la classe)

.....
.....
.....

- Important :**
1. Il est rappelé que l'autorisation parentale est obligatoire pour les enfants mineurs.
 2. Ne pas oublier d'emmener la trousse de premiers secours disponible à l'infirmerie.

OBJECTIFS DU PROJET (*) : (pédagogiques, culturels, éducatifs...) :

(*) A faire figurer dans le cahier de textes de la classe

EXPLOITATION DE LA SORTIE (*) : (contrôle, compte-rendu, constitution de dossiers, documents, photos...)

(*) A faire figurer dans le cahier de textes de la classe

BILAN DU DÉROULEMENT DE LA SORTIE :

Avis, Visa et dates

1- Gestionnaire :

2- Trésorier MDL : (éventuellement)

3- DDFPT :

4- CPE(s) :

* Une liste d'appel au départ sera établie par le(s) CPE(s) et ajoutée au présent dossier.

5- Observation, décision et visa du/de la Proviseur(e) ou de son Adjoint(e) :

Circulaires ministérielles de référence : n°IV-68-380 du 30/09/68 et n°1-68-527 du 01/12/68 relatives à la vie scolaire et à la responsabilité des membres de l'enseignement public ; n°76-260 du 20/08/76 relative aux sorties et voyages collectifs d'élèves ; et n°86-317 du 22-10-86 relative à la déconcentration de la délivrance des autorisations de sorties et voyages collectifs d'élèves.



Retours du document : 1- Demandeur 2- Gestionnaire 3- CPE